

Fiche 9 : COMMISSION MEDICALE

Réf. : B.A spécial n°508 : contrôle médical p40 : Dossier médical D8 p77 : 1) fiche médicale d'aptitude, 2) fiche contre-indication médicale vers la voie pro, 3) fiche de saisine de la commission médicale.

A. COMMISSION MEDICALE ET SOCIALE

Principes

La commission étudie les dossiers des élèves bénéficiant d'un avis médical circonstancié pour l'attribution d'une éventuelle bonification dans AFFELNET

La commission médicale examine la pertinence d'une bonification pour favoriser l'affectation des élèves concernés. La bonification sera attribuée, si et seulement si, la situation médicale contraint l'élève à une affectation particulièrement adaptée à sa problématique. La bonification n'est pas automatique et n'est pas nécessairement attribuée au premier vœu, c'est pourquoi il est indispensable de formuler plusieurs vœux.

Les dossiers doivent parvenir **avant le vendredi 24 mai 2024 à la DSDEN**, à l'attention **du docteur Jaeger**, médecin conseillère technique adjointe départemental auprès de l'IA-DASEN des Bouches-du-Rhône : par courrier (28 Boulevard Charles Nédélec 13231 MARSEILLE Cedex 1) ou par mail : ce.medecin13-secretariat@ac-aix-marseille.fr.

Comme les années précédentes, la commission examinera également quelques dossiers présentés par le service social en faveur des élèves dont **la problématique est plus sociale que médicale**. Les dossiers doivent être envoyés au secrétariat du **service social en faveur des élèves des Bouches du Rhône** à : ce.social13-secretariat@ac-aix-marseille.fr **avant le vendredi 24 mai 2024**.

Date de la commission

Lundi 3 juin à partir de 13h30 à la DSDEN.

Membres de la commission

- 1 IEN-IO
- Le conseiller technique médecin de l'IA-DASEN
- Le conseiller technique de service social de l'IA-DASEN
- 1 Principal
- 1 Proviseur
- 2 Directeurs de CIO
- 1 IEN-ET-EG
- 2 Parents d'élèves

B. COMMISSION D'AFFECTATION ET DE SUIVI DE SCOLARITE DES ELEVES ADMIS AU « CREADOP » VAL PRE VERT

Le Centre de Réadaptation Alimentation Diabète Obésité Pédiatrique (CREADOP) Val Pré Vert est une clinique de Soins de Suite et de Réadaptation située à Mimet dans les Bouches du Rhône et spécialisée dans la prise en charge des affections des systèmes digestif, métabolique et endocrinien.

Il existe une convention entre la DSDEN des Bouches-du-Rhône, le CREADOP « Val Pré Vert » et les établissements publics locaux d'enseignement.

Principes

Pour les élèves démarrant une prise en charge médicale, une affectation prioritaire sera recherchée dans les établissements scolaires du second degré des communes d'Aix-en-Provence, Bouc-Bel-Air, Fuveau, Gardanne, Gréasque, Luynes et Simiane en fonction du niveau de classe, de l'orientation choisie et des places disponibles.

Pour les élèves ayant terminé leur parcours de soins, une affectation sera recherchée en fonction de leur domicile, de leur niveau de classe, de l'orientation choisie et des places disponibles dans la formation et l'établissement demandé.

Modalités d'affectation

Lors de la mise en place d'une prise en charge à Val Pré Vert : les élèves sont affectés au fur et à mesure en lien avec la division des élèves et après validation de l'IA-DASEN en fonction des places disponibles.

Les demandes d'affectation seront envoyées à la division des élèves à l'adresse suivante : ce.de13-secretariat@ac-aix-marseille.fr

Et en copie aux IEN-IO : ce.iio13@ac-aix-marseille.fr

Lors de la fin d'une prise en charge, les élèves retournent dans leur établissement de proximité (saisie AFFELNET si nécessaire en fin d'année) par l'établissement actuel. Dans le cas où les élèves présentent des pathologies qui nécessitent une prise en compte de leur situation particulière, leur demande peut être examinée par la commission médicale du lundi 3 juin 2024 (BA 508, contrôle médical p 40 et dossier D8) en vue d'une bonification de l'un de leurs vœux (cf. procédures départementales ci-dessus).